DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75 Présents : 66

Votants: 72 (dont 6 procurations)

N°22

OBJET:

CULTURE

FESTIVAL DE MUSIQUE « TINTAMARRE »

SUBVENTION 2017

Rendue exécutoire:

Reçue en Sous-Préfecture le : - 4 OCT. 2017 Publiée ou notifiée le :

- 4 OCT. 2017

Séance du 28 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Claude MALHURET, Président.

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT - P SEMET à F. SKVOR – M. GUYOT à E. CUISSET – JJ. MARMOL à F. AGUILERA – YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

<u>Absent représenté par leur suppléant:</u> MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé: M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents: P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'art.10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté, en particulier l'article C-8 s'agissant des activités culturelles,

Vu l'examen par la commission N°3/volet culture réunie le 19 septembre 2017,

Considérant la volonté communautaire réaffirmée de soutenir particulièrement l'accès des plus jeunes à la culture,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires notamment en matière d'accès des écoles aux manifestations et aux équipements culturels situés au cœur urbain,

Considérant la nécessité de soutenir la 9^{ème} édition du festival « Tintamarre » proposée aux élèves de l'enseignement primaire par l'association Musiques Vivantes et le Centre Culturel Valery Larbaud, du 13 au 21 novembre 2017,

Considérant l'intérêt de ce festival jeune public unique en Auvergne qui comporte également des ateliers pédagogiques en amont des spectacles,

Considérant l'intérêt d'une programmation tournée principalement vers la musique (ce qui en fait son originalité dans le milieu de la diffusion jeune public) pouvant être également associée à d'autres arts comme le théâtre ou le cirque,

Propose au Conseil Communautaire:

- d'allouer une subvention de 3 300 € au Centre Culturel Valery Larbaud (rattaché à l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy),

- d'allouer une subvention aux coopératives scolaires des écoles participantes dans la limite d'un spectacle par école. La subvention sera calculée sur la base du tarif du ticket d'entrée fixé à 3 € par élève. Le montant total des subventions à verser aux écoles participantes interviendra sur production des justificatifs, dans la limite de 3 600 €,
- de prendre en charge le transport dans les conditions suivantes :

. sur les lignes urbaines sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires, gratuit pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants,

. pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un car par école.

Le coût du transport est ainsi estimé à 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ent signé au registre.

Le Président, Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 22 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28

Objet de l'acte :	SEPTEMBRE 2017 CULTURE - FESTIVAL DE MUSIQUE "TINTAMARRE"
	SUBVENTION 2017

Date de décision:	28/09/2017
Date de réception de l'accusé	04/10/2017
de réception :	
Numéro de l'acte :	28SEP2017 22
Identifiant unique de l'acte :	003-240300426-20170928-28SEP2017_22-DE
111111111111111111111111111111111111111	
Nature de l'acte :	Délibération
Matières de l'acte :	8 .9
	Domaines de competences par themes
	Culture
Date de la version de la	19/04/2017
classification:	
Nom du fichier:	22.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_22-DE-1-1_1.pdf)